

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le huit janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Evires, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Joël DUPERTHUY

Présents :

M. J. DUPERTHUY, M. D.DUPONT, Mme M-H FOSSATI ROYON, M. J-M CARRIER, Mme C. ANDREOLI, Mme P. BELLEVIN-MUGNIER, M. J-P DEMOLIS, Mme M-C BRUSSOZ, Mme D. FLORENCE, M. N. MARTIN, Mme M-P SÉLLECCHIA.

Absents excusés : Mme C.GURLIAT (procuration donnée à Catherine ANDREOLI), M. J-B BONGOAT, Mme C. DUPENLOUP, M. C. VEDOVINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine ANDREOLI

Public : 14

1 – Approbation du Compte-rendu de la séance publique du 30 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 est approuvé sans observation.

2. Bail commercial pour l'ensemble de bâtiments situé 462 chemin de l'Etang (La Guinguette des Artistes) : Validation des conditions du bail
(Délib 2016-01)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2015 acceptant la cession du fonds de commerce comprenant le droit au bail à M. Christian PECORARO et M. LONNEVILLE d'un ensemble de bâtiments à usage d'ancienne colonie de vacances avec terrain attenant situés sur EVIRES, 462 chemin de l'Etang,

Vu les différents échanges avec les futurs gérants,

Monsieur le Maire propose

- De fixer le loyer à 1600 € par mois dès la signature du bail.
- De passer le loyer à 2000 € par mois, lorsqu'un parking sera créé à proximité de la Guinguette des Artistes).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de louer à Messieurs PECORARO Christian et Paul LONNEVILLE, un ensemble de bâtiments à usage d'ancienne colonie de vacances avec terrain attenant situés sur EVIRES, 462 chemin de l'Etang pour un loyer de 1600 € par mois à terme échu et révisable par période triennale,
- **Décide** que dès la réalisation d'un parking à proximité, le loyer sera fixé à 2000€ / mois.
- **Autorise** Monsieur le Maire à passer et à signer un bail commercial avec Messieurs PECORAO Christian et Paul LONNEVILLE

3. Logements sociaux – approbation de la convention avec le PLS
(Délib 2016-02)

Dans le cadre des évolutions de la loi ALUR et du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandeurs de logements social, les partenaires (organismes bailleurs, D.D.C.S, Conseil Départemental, Amallia, EPCI), du fichier départemental géré par PLS ont décidé de se rattacher au SNE à partir du 6 janvier 2016.

Par délibération en date du 4 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'être service enregistreur de la demande de logement social sur son territoire pour le Service National Enregistreur à compter du 1^{er} janvier 2016 et de mandater la CCPF pour la saisie des demandes sur le SNE.

Le PLS nous informe qu'il continue à assumer la mission d'enregistrement des demandes pour les organismes bailleurs membres de l'USH 74 et les organismes et collectivités qui l'auront mandaté à cet effet.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de mandater le PLS pour la saisie des demandes de logement et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le PLS.

4. Charte d'orientation pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et la détection des offres anormalement basses.
(Délib 2016-03)

La consultation pour les marchés publics de travaux fait de plus en plus apparaître des écarts de prix très importants en raison notamment de la grande fébrilité des entreprises confrontées à une situation conjoncturelle difficile.

Or une offre anormalement basses peut non seulement compromettre la qualité, le délai, la sécurité ou générer des comportements en dehors du cadre légal du travail.

BTP 74 et l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Départementaux de Haute-Savoie proposent aux collectivités de signer une charte permettant de recourir à une méthode consistant à détecter les offres des entreprises se situant en dessous d'un écart type.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la charte d'orientation pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et la détection des offres anormalement basses.

5. Aménagement d'une garderie périscolaire, d'une classe de maternelle, d'une salle de repos dans les sous-sols du groupe scolaire et d'une liaison couverte entre le groupe scolaire et l'école maternelle
▪ Marché de travaux : attribution des lot 2 – charpente, couverture, 3 – menuiseries extérieures, 4 – menuiseries intérieures et 7 – carrelage et faïences
(Délib 2016-04)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015-47 du 30 juillet 2015 portant attribution de 10 lots sur 14 lots pour le marché de travaux de l'aménagement d'une garderie périscolaire, d'une classe de maternelle, d'une salle de repos dans les sous-sols du groupe scolaire et d'une liaison couverte entre le groupe scolaire et l'école maternelle.

4 lots avaient été déclarés infructueux (lot 2 – charpente, couverture, lot 3 – menuiseries extérieures, lot 4 – menuiseries intérieures et lot 7 – carrelage et faïences).

Une nouvelle consultation a été lancée le 3 décembre 2015 et la date limite de remise des offres était fixée au 15 décembre 2015 à 18h00. 17 offres ont été déposées.

L'analyse des offres, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % sur le prix des prestations, 30% pour la valeur technique de l'offre, 20% pour les références), a été faite par la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 8 janvier 2016.

Les dossiers retenus, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, sont celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°02 – Charpente – Couverture :

L'entreprise PARA implantée à Seynod 9 rue André Ampère – ZAc de Cézardes - pour un montant de 15 034.90 € HT

- Pour le lot n°03 – Menuiseries extérieures bois :

L'entreprise AIDP implantée à Alby sur Chéran – 70 allée des sables pour un montant de 33 695.00 € HT

- Pour le lot n°04 – Menuiseries intérieures bois :

L'entreprise AIDP implantée à Alby sur Chéran – 70 allée des sables pour un montant de 45 505.20 € HT

- Pour le lot n°07 – Carrelage, faïences :

L'entreprise PRO 74 implantée à Annecy, 48 chemin de la Prairie pour un montant de 15 726.50 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 4 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Attribue** les 4 lots de l'appel d'offres (lot n°2, 3, 4, 7) relatif au marché de travaux de l'aménagement d'une garderie périscolaire, d'une classe de maternelle, d'une salle de repos dans les sous-sols du groupe scolaire et d'une liaison couverte entre le groupe scolaire et l'école maternelle conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Rapports des Commissions

Commission urbanisme

Dossiers délivrés

- M. DANGELSER Eric et Mme MACIOL Sabine (déclaration préalable) – 341 route de la Côte pour l'extension d'une maison existante et l'isolation extérieure.
- M. ROUSSEAU Pascal (déclaration préalable) – 219 chemin du Crêt de Morgie pour l'extension d'une maison existante.
- HLM Mont Blanc (permis de construire modificatif) – route de la Côte pour l'aménagement extérieur.
- M. MARKAM (permis de construire) – 81 impasse du Bois Noir pour l'extension d'une maison individuelle.
- M. MUGNIER Loïc (permis de construire) – 220 route de chez Venant pour la construction d'une maison individuelle.

Commission Communication

- Le calendrier intercommunal de la Communauté de Communes a été distribué.
- Site internet :
 - Proposition de maintenance du nouveau site internet : 504 € TTC : le Conseil Municipal le valide.
 - Perte du nom Evires.com
- Préparation du prochain bulletin municipal : Réunion le 18 janvier 2016 à 19h00

Commission scolaire

- TAP : augmentation du nombre d'enfants sur la 2^{ème} période (114 enfants) et des demandes spécifiques.

Commission Finances :

- En vu de la préparation du prochain budget communal, les différentes commissions sont invitées à transmettre leurs projets chiffrés pour l'année 2016.
- Commission finances Commune nouvelle : Présentation des investissements projetés de 2017 à 2020.

Commission Bâtiments :

- Travaux d'aménagement des sous-sols du groupe scolaire : les réunions de chantier vont débiter à partir du 20 janvier.
- Assainissement du Chaumet ouest : les différentes réclamations seront transmises à la Communauté de Communes du Pays de Fillière.

SIESS – Dominique Florence fait un compte rendu de la dernière réunion du SIESS et notamment des travaux de renforcement qui vont être entrepris au Bois Noir.

7. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur différents dossiers :

- Mme MIGOTTO Claudine propriétaire de la parcelle A 1261 de 102 m² située le long de la route de chez Dupont propose de la vendre à la commune. Ce terrain est concerné par un emplacement réservé.
 - Compte tenu de l'emplacement, le conseil municipal souhaite acquérir cette parcelle.

Fin de séance : 22h40

La secrétaire
Catherine ANDREOLI



Le Maire
Joël DUPERTHUY

